

Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 18 décembre 1863

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (7)

Collation2 p. (3r, 4v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 18 décembre 1863, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 03/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/43004>

Copier

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[18 décembre 1863](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Cantagrel, François \(1810-1887\)](#)

Lieu de destination2, rue de la Coutellerie, Paris

Description

Résumé Sur le recrutement de représentants de commerce officiant pour Godin. Il est question du remplacement de Poirier par monsieur Sainturet d'Angoulême, qui souhaite avoir une rémunération fixe. Godin informe Cantagrel des conditions faites aux derniers voyageurs de commerce qu'il a engagés à la commission : 3 % sur les placements jusqu'à 500 F et 1 % sur le surplus. Godin précise que les voyageurs en titre ont en plus des frais de voyage mais ne jouissent pas d'une rémunération fixe. Godin annonce à Cantagrel qu'il a demandé à J. Loeb, voyageur du dépôt de la Maison de Sougland, et à Marius Imbert à Enghien-les-Bains, d'aller le voir. Il souhaiterait que Cantagrel vienne à Guise avec plusieurs voyageurs pour qu'il leur fasse un cours de fumisterie, de poêlerie, de « cuisinier », de chauffage, et de placement de ses produits. Godin demande à Cantagrel d'aller voir monsieur Marie rue du Faubourg-Saint-Denis pour lui demander le prix d'impression d'albums.

Mots-clés

[Distribution des produits](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures](#)
["Godin"](#), [Imprimerie](#)

Personnes citées

- [Forges et fonderies de Sougland](#)
- [Imbert, Marius](#)
- [Loeb, J. \[monsieur\]](#)
- [Mauroy \[monsieur\]](#)
- [Poirier \[monsieur\]](#)
- [Sainturet \[monsieur\]](#)

Lieux cités

- [Angoulême \(Charente\)](#)
- [Enghien-les-Bains \(Val-d'Oise\)](#)
- [Le Havre \(Seine-Maritime\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/09/2022
Dernière modification le 22/11/2023

lundi le 14 juillet 1863

3

M. Maronne Lantuejoul

Apprendre mon cher ami il s'agit
des voyageurs qui sans doute vont aller dans
votre île et vous ont écrit de
ce que vous ai écrit au M. Saintavit
d'Angoulême qui me proposa de prendre
la partie des voyageurs de l'île d'Ormeau pour
en tenir à écrire littéraire. j'aurais pu en
faire une démonstration des réformes il ne la
pas fait autrement que dans sa première
lettre. il me paraît évident du reste qu'
il se plaint des voyageurs à la commission
et me propose de lui accorder un frais
d'appointement tout en lui laissant la faculté
de représenter deux autres maisons, vous
pourrez en conséquence lui demander quelles
conditions il espère

celles que je ferai ~~avec~~ deux derniers
voyageurs qui vont entrer au service de
mon ami dont ailleurs

il leur est accordé 3% sur tous leurs plannets
jusqu'à concurrence d'une somme de 500 francs tant
que les plannets sont inférieurs à cette somme
quand il dépasse 500 francs ils ont un pourcentage
1% sur le surplus. est ainsi que vont
remunerer mes voyageurs à la commission
mes voyageurs en être ont en outre de leurs
conditions des frais de voyage mais je n'aurai
à aucun deux appontements frais

je trouvois aussi aujouard'huys des offres de dessin
de Mr. J. le Roi qui se fit engraver du
dépot de la maison de l'Anglais troué par
Mr. Marais. ce libraire est cepelat et présent
en sa farure n'est donc pas à le voir et à de-
nonsigner sur son passe il me fit aussi avouer
bon, un dépot au hasard a quel libraire et pour
que a vant la des questions que je vous posse
de lui posse, je lui réponds dans vos voix

Mr. Lambert Marais est aussi riche il
miret d'Englishien les Bains, je l'engage aussi
à vous vendre une vingtaine pourront avoir
peut être le esté utile de vous engager à
tenir plusieurs ensemble à faire faire
en cours de famistrie, de poésie, de causerie
de chauffage, et de placement de mes articles
en même temps on avisera aux moyens
d'entre en campagne l'année prochaine
je recevrais ainsi qu'une bourse à faire pa-
tours et elle serait sans doute plus profitable

je m'entraîne aussi à qui est mestreine ou
almois tarifée etc. à propos d'albums je
vous prie de me renseigner sur du fait d'Alme
ou je suis alle avec vous pour voir à quelle
condition il me ferait l'impression de faire à
3 mille albums comme une quinzaine
faits et en combien de temps il s'engagerait
à me les livrer

il faudrait avoir le prix du papier grand caisein
le prix du tirage des deux cotés de la feuille ou le
et faire à qui fait quatre tirage chaque
feuille compris tout rapporté de certaines et diverses